

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 DECEMBRE 2020**

**DELIBERATION N°2020.00398**

**CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DU  
SERVICE DE PRODUCTION ET DE TRANSPORT D'EAU POTABLE DE LA  
MOYENNE VALLEE DU GIER – AVENANT N°1**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 26 novembre 2020

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 109

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 117

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER,  
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ,  
M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA,  
Mme Jennifer BONJOUR, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,  
M. Gilles BOUDARD, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,  
Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,  
M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD,  
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE,  
Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET,  
M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,  
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS,  
Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA,  
M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,  
M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,  
M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT,  
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,  
M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH,  
Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON,  
M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par  
Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN,  
M. Tom BENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ,  
M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER,  
M. Jean-Philippe PORCHEFOT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI,  
M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,

Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,  
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES,  
M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL,  
Mme Eliane VERGER LEGROS

**Pouvoirs :**

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
M. Jean-Claude CHARVIN donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,  
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,  
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,  
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Audrey BERTHEAS, M. Henri BOUTHEON,  
M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, Mme Djida OUCHAOUA

**Secrétaire de Séance :**

M. Tom PENTECOTE

**DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 DECEMBRE 2020**

**CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DU SERVICE DE PRODUCTION ET DE TRANSPORT D'EAU POTABLE DE LA MOYENNE VALLEE DU GIER – AVENANT N°1**

- Vu les articles L.1410-1 et suivants et R.1410-1 et suivants, les articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu le contrat de délégation par affermage du service public de production et de transport d'eau potable de la Moyenne Vallée du Gier en vigueur,
- Vu le projet d'avenant N°1 au contrat de délégation de service public de production et de transport d'eau potable de la Moyenne Vallée du Gier, en annexe à la présente délibération,
- Vu l'exposé des motifs.

Saint-Etienne Métropole a attribué à la Société Stéphanoise des Eaux un contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service de production et de transport d'eau potable de la Moyenne Vallée du Gier assurant la production d'eau potable pour 15 communes de la Métropole (dont 5 en secours) à partir du barrage du Dorlay.

Ce contrat a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de 7 ans.

Depuis la conclusion de ce contrat :

- des ajustements organisationnels sur les services de distribution amènent à réduire le périmètre concédé (en transférant certains ouvrages à des services de distribution qui étaient délégués au service de production),
- le filtre presse assurant l'épaississement des boues de la station de traitement a connu une défaillance critique en avril 2018 du fait d'un défaut de conception. Après expertise le filtre presse n'est pas réparable et doit être remplacé par un dispositif équivalent (une centrifugeuse). Des mesures provisoires ont été prises par l'exploitant pour la gestion des boues ayant entraîné des charges qui ne lui sont pas imputables,
- conformément à une nouvelle réglementation, des mesures de radon ont été engagées par la Métropole dans les galeries du barrage et ont mis en exergue des dépassements du seuil de 300 Bq/m<sup>3</sup> imposant la prise de mesures de protection du personnel,
- des aménagements ou inspections sur les infrastructures doivent être réalisés pour :
  - fiabiliser le débit restitué à l'aval immédiat du barrage du Dorlay en fonction du débit qui entre dans la retenue,
  - raccorder un réservoir (le Plat du Puy) au réseau électrique,
  - déconnecter du réseau 2 réservoirs abandonnés de longue date,

- mesurer l'état de la corrosion de la conduite de vidange du barrage comme demandé par le service de contrôle des ouvrages hydrauliques (DREAL),
- un coefficient de la formule d'indexation des tarifs a changé de définition et doit être modifié,
- les comptes rendus du délégataire prévus au contrat doivent être complétés pour permettre à la Métropole d'avoir une information plus précise et fréquente de la gestion du barrage.

Le projet d'avenant ainsi soumis à l'approbation du Conseil Métropolitain a pour objet :

- de retirer le réservoir des Charmes (commune de Cellieu) du périmètre délégué ainsi que les canalisations alimentant la commune de Cellieu et un secteur de Genilac qui sont dotées de branchements de particuliers et qui se révèlent donc être des réseaux de distribution plus que des infrastructures de transport,
- de compléter le bordereau des prix annexé au contrat en y incluant des prestations indispensables au service notamment :
  - le renouvellement du filtre presse de la filière boue par une centrifugeuse,
  - Les dispositifs permettant de fiabiliser le débit restitué à l'aval du barrage du Dorlay,
  - les actions correctives à mettre en place du fait de la présence de radon dans les galeries du barrage,
  - les déconnexions du réseau de transport de deux réservoirs abandonnés de longue date,
  - le diagnostic de la conduite de vidange du barrage exigée par les services de l'Etat en adoptant une méthode non destructive,
- d'ajuster le coefficient de révision des prix en redéfinissant un coefficient d'indexation ayant été modifié,
- d'appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2021 une révision tarifaire tenant compte des évolutions de périmètre délégué et des charges nouvelles supportées par l'exploitant,
- de préciser et de renforcer l'information de la Métropole sur la gestion du barrage du Dorlay.

La conclusion de cet avenant n°1 au contrat de délégation de service public intervient conformément au cadre réglementaire défini par le Code de la Commande Publique.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve la passation d'un avenant n°1 au contrat de délégation du service public de production et de transport d'eau potable de la Moyenne Vallée du Gier ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n° 1 au contrat de délégation du service public de production et de transport d'eau potable de la Moyenne Vallée du Gier.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU